



# PRÉ-PLAINE EN LIGNE

Participation  
Citoyenne

- Objectif : gagner du temps

Vous êtes personnellement et directement victime :

- D'une **atteinte aux biens** (vols, dégradation, escroquerie,...)
- D'un **fait discriminatoire** (Discrimination, injure,...)



à

Pour gagner du temps lors de votre présentation dans l'unité de gendarmerie ou le service de police, vous pouvez remplir une pré-plainte en ligne.

Pour cela, rendez-vous sur :

[www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)



En cas d'urgence,appelez immédiatement le 17 ou le 112.



Veillez à préserver les traces et indices qui pourront être exploités par les enquêteurs

- Numéros d'urgences :



17

Gendarmerie  
Nationale



112

N° d'appel  
unique européen

18

Pompiers

15

SAMU



Gendarmerie  
nationale  
*Une force humaine*



Pré-plainte en ligne  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

